

Positions



Chemie
Pharma
Schweiz

A la veille de la session d'hiver 2004 des Chambres fédérales

Le paysage suisse des hautes écoles

Dans sa dernière prise de position intitulée «Innovation scientifique et technique: la clé de la croissance» SGCI Chemie Pharma Schweiz demande concrètement à l'Etat de mettre l'accent de sa politique de formation et de recherche davantage sur la concurrence pour stimuler des prestations de pointe dans tous les domaines et à tous les niveaux. Elle préconise à cette fin une modification fondamentale du financement des hautes écoles et demande que les ressources de la Confédération et des cantons soient versées dans un fonds commun dont les ressources ne seront distribuées qu'aux écoles supérieures, instituts et départements qui se distinguent par des prestations de premier plan en comparaison internationale. Les motions Bürgi (04.3506) et Randegger (04.3484) constituent un premier pas dans cette direction.

De plus, afin de soutenir la capacité d'innovation des entreprises, SGCI Chemie Pharma Schweiz appelle de ses vœux une protection des brevets compétitive à l'échelle internationale dans tous les domaines technologiques (y compris celui des produits biotechnologiques), ainsi que la rapidité d'accès au marché des produits novateurs. Elle invite les instances officielles chargées des autorisations à redoubler d'efforts, à l'avenir, afin d'assurer aux produits novateurs un accès encore plus rapide au marché et faire en sorte que les procédures soient transparentes, financièrement supportables et de grande qualité.

Oui aux bilatérales II

SGCI Chemie Pharma Schweiz se félicite de la ratification des bilatérales II et de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE. Les me-

sures d'accompagnement déjà décidées sont suffisantes et doivent être appliquées rigoureusement. SGCI Chemie Pharma Schweiz est confiante que le souverain acceptera le protocole additionnel à l'accord sur la libre circulation des personnes. A défaut de quoi les accords bilatéraux I, qui ont fait leur preuve et dont l'importance économique est tout sauf négligeable, risquent d'être remis en cause.

Non à l'initiative pour un moratoire sur le génie génétique

A l'instar de la commission ad hoc de Conseil des Etats, SGCI Chemie Pharma Schweiz rejette l'initiative «pour des aliments produits sans manipulations génétiques».

Le moratoire exigé par ce texte ferait du tort à la Suisse en tant centre de recherches, en introduisant une restriction hostile au progrès technologique. Même si le moratoire vise les applications pratiques et n'interdit donc pas en tant que tels la recherche de plantes utiles améliorées par génie génétique, il menace la recherche dans ce domaine. Qui, en effet, voudrait investir dans des recherches dont les applications pratiques seraient prohibées?

De plus, le moratoire restreindrait inutilement la liberté de manœuvre de l'agriculture suisse en voulant soumettre à la tutelle de l'Etat des paysans désireux de mettre en oeuvre ces nouvelles technologies afin d'assurer leur avenir.

Enfin l'initiative est inutile, puisque la nouvelle loi sur le génie génétique, réputée pour sa sévérité, prescrit déjà explicitement l'utilisation responsable du génie génétique dans l'agriculture, la nécessité de protéger l'environnement et la liberté de choix des consommateurs.

CO₂: ne pas changer les règles du jeu pendant la partie

Les 25 entreprises réunies au sein de la «plateforme» énergétique de la chimie, entreprises qui absorbent plus des deux tiers de la consommation d'énergie totale de la branche, ont fait leur part de l'effort en s'engageant volontairement à réduire de 17% en chiffres absolus, d'ici à 2010, leurs émissions de CO₂ par rapport au niveau de 1990 (alors que l'augmentation prévisible de leur production est estimée à 170% dans le même laps de temps!). Cet engagement volontaire a été inscrit en avril 2004 dans un accord passé par l'Agence de l'énergie pour l'économie avec le DETEC.

Lors du débat et des décisions relatives à la mise en œuvre de la loi sur le CO₂, (4 variantes comportant une taxe sur le CO₂ ou un «centime climatique»), il s'agit de veiller à que ces nouveaux instruments réglementaires ne nuisent pas aux mesures prises par l'industrie. Ainsi par exemple, le centime climatique risque fort d'être contre-performant. SGCI Chemie Pharma Schweiz s'y oppose dans la mesure où cette taxe d'incitation non seulement n'est pas neutre du point de vue des recettes et équivaut à une simple ponction fiscale supplémentaire, mais ne constitue pas un instrument volontaire accepté par l'économie. Surtout, il faut éviter de faire un choix qui affaiblisse inutilement la position de l'industrie suisse face à la concurrence internationale: la Suisse n'a aucune raison de se mettre en avant et d'aller plus vite que les violons en matière de taxe sur le CO₂.

Garantie de risques à l'exportation (GRE): oui à la modernisation

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue l'introduction de la possibilité de couverture sélective du risque de du croire privé, qui s'ajoute à l'offre d'assurance actuelle. L'exportateur verse une prime de risque pour cette couverture supplémentaire, de sorte que l'indépendance économique de la GRE se trouve préservée. SGCI Chemie Pharma Schweiz se félicite de ce que l'instrument éprouvé de la garantie globale, qui permet une gestion administrativement simplifiée des garanties, soit également maintenu dans la nouvelle assurance.

Révision de la LAMal le projet 2B «Managed Care» règle la question des médicaments dans l'intérêt du suivi des patients

Le projet 2B «Managed Care», qui sera étudié dès janvier 2005 par la CSEC-E, prévoit aussi

des mesures concernant les médicaments. SGCI Chemie Pharma Schweiz salue à ce titre les efforts du Conseil fédéral visant à améliorer l'accès des patients aux médicaments importants pour le traitement des maladies rares («médicaments orphelins»). Outre l'accès facilité aux médicaments orphelins par Swissmedic, leur remboursement par l'assurance-maladie obligatoire est une condition nécessaire. Raison pour laquelle SGCI Chemie Pharma Schweiz approuve l'introduction dans la liste des spécialités d'un chapitre à part sur les médicaments orphelins, avec le renoncement à la perception d'émoluments.

En ce qui concerne la promotion des génériques, également voulue par le projet, SGCI Chemie Pharma Schweiz salue le fait que le Gouvernement s'oppose très clairement à l'obligation de substitution et à l'obligation de prescrire des principes actifs. Ces mesures coercitives mettraient en danger la sécurité des médicaments, créeraient de graves problèmes en matière de suivi du traitement (observance), et ne contribueraient guère en fin de compte à améliorer la maîtrise des coûts. Sur ce dernier point, compte tenu de leurs inconvénients évidents en termes de sécurité et d'observance, le contraire serait même à craindre. Pour autant, nous ne nous opposons pas à l'intention d'encourager la prescription de génériques de la façon qui était prévue par la 2^e révision de la LAMal mise en échec en 2003 (aux art. 52a, al. 2 et 3 LAMal). Rien ne s'oppose à cet objectif aussi longtemps qu'il n'en découle aucune restriction de la liberté thérapeutique du médecin. Celui-ci, en effet, doit rester libre de prescrire au patient les médicaments qui lui paraissent les plus appropriés tant sur le plan économique que pour la réussite du traitement.

SGCI Chemie Pharma Schweiz apprécie le fait que les mesures de réformes de la LAMal qui sont proposées ne prennent pas en compte diverses revendications excessives qui ont été formulées en rapport avec les médicaments. Car ces exigences font compter pour rien la très grande utilité des médicaments modernes et leur avantage économique évident pour le système de la santé. On sait en effet que le recours aux médicaments nouveaux issus de la recherche raccourcissent les séjours hospitaliers ou permettent même d'y renoncer. Ils réduisent donc les coûts des traitements et assurent aussi, le plus souvent, une réinsertion plus rapide des patients dans la vie professionnelle.